

Lors de ces dernières semaines, certaines personnes ont constaté la présence de frelons auprès de leur maison. Les pompiers n'intervenant plus sur le domaine privé, ces personnes ont été amenées à faire intervenir à leur frais un spécialiste pour procéder à la destruction des nids situés à proximité de plusieurs habitations. Après réflexion, les élus locaux ont décidé d'impliquer, sous certaines conditions, la commune de Clairvaux d'Aveyron dans la destruction de ces insectes.



Le principe :

Lorsqu'un nid de guêpes ou de frelons sera découvert à proximité des habitations (-50m) et que sa destruction s'avèrera indispensable à la sécurité des riverains, la commune de Clairvaux d'Aveyron prendra en charge l'intégralité du coût de cette intervention. Dans ce cas, le propriétaire du terrain doit contacter rapidement la mairie qui sollicitera dans les plus brefs délais l'intervention d'un spécialiste. Si la mairie est fermée (week-end), le propriétaire du terrain pourra solliciter directement un spécialiste. Dans ce cas, le propriétaire sera remboursé sur présentation de la facture de l'intervention.

Exception :

Pour éviter tous contentieux nés de dégâts générés par l'intervention d'un spécialiste dans n'importe quel type de construction, la commune ne prendra pas en charge la destruction des nids situés dans les bâtiments.